

PROCEDURE D'ACCES A LA « ZONE BUREAU » CNRHR
DECONFINEMENT PHASE 2

- 1- **En priorité**, se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.
- 2- Prise de température autonome à l'aide du thermomètre à disposition sur la table d'entrée ; si température supérieure à 38°, ne pas pénétrer plus avant dans les locaux, retourner chez soi et prendre contact avec son médecin ; signaler au directeur cette prise de température qui a impliqué le retour à domicile sans entrer au CNRHR.
- 3- Noter sur le registre la température constatée.
- 4- Remplir le registre de présence dans les locaux (entrée et sortie).
- 5- Respecter les mesures d'hygiène et gestes barrières,
 - ° flacon hydroalcoolique à l'entrée de la zone et flacon individuel mis à disposition dans chaque bureau et salle de réunion,
 - ° masque de protection mis à disposition à l'entrée pour évoluer dans les locaux.

Le professionnel qui a un rendez-vous avec un visiteur fait appliquer cette même procédure à son interlocuteur.

Le 03 juin 2020,

Le directeur,
François BUISSON.